



Réunion du Comité Syndical

du 8 février 2012

CS - 1.10 Participation 2012 au Comité des Œuvres Sociales

Le huitième jour du mois de février de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE

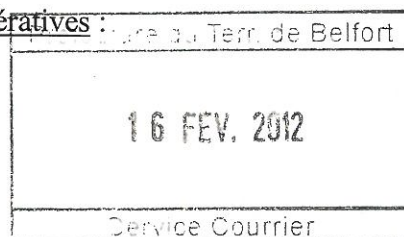
C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ, Claude GIRARD

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Olivier MICHAU

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT



- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 13 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE
Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN et Mme. Alexia LAVALLEE à
M. Gérard GUYON

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique
RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis
HEILMANN, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI,
Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 8 février 2012

CS - 1.10

**Participation 2012 au
Comité des Œuvres Sociales**



RAPPORT

Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Une participation est versée annuellement au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Belfort.

Cette participation est calculée sur la base de 2% du montant des traitements versés au titre de l'année n - 1.

Ainsi, au titre de l'année 2012, le montant de cette participation serait de 17 294 €.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** le versement d'une participation de 17 294 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de BELFORT, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Belfort, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et des collectivités adhérentes, au titre de l'année 2012.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2012.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 8 février 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 16 FEB. 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le 16 FEB. 2012

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI